

FSC[®] – Bois Contrôlé

RÉSUMÉ DU SYSTÈME

DE DILIGENCE RAISONNABLE

Organisation:

Industries G.D.S. inc.
6, chemin Qospem
Pointe-à-la-Croix, Qc
G0L 1L0
Code de certificat FSC

Préparé par:

Sylvain Couturier
scouturier@groupgds.com
(418) 788-5906 poste 532

Note: Ce sommaire public a été préparé par l'organisation en amont de l'audit afin de rencontrer les exigences 6.1 et 6.2 de la norme FSC-STD-40-005 V3-1.
L'information s'y retrouvant a été vérifiée par l'équipe d'audit.

1 SYSTÈM DE DILIGENCE RAISONNABLE (SDR)

(Cette section a été préparée par l'organisation et vérifiée par l'équipe d'audit.)

1.1 Développement du Système de Diligence Raisonnable

Le SDR a été développé par:
<input checked="" type="checkbox"/> L'organisation
<input type="checkbox"/> Une tierce partie
Coordonnées de la tierce partie:

1.2 Description des changements apportés au SDR depuis le dernier audit

Changements au SDR
<input checked="" type="checkbox"/> Cocher si non-applicable (aucun changement au SDR depuis le dernier audit)
Résumé des changements apportés au SDR (ajout de nouveaux fournisseurs, changement dans le district d'approvisionnement ou à l'analyse de risque. Ajout/retrait de mesures de contrôle, etc.) :
Aucun changements n'ont été apportés depuis l'audit précédent.

1.3 Structure de la chaîne d'approvisionnement (compléter un tableau par site)

Nom du site et ID:	Industries GDS Inc.
i) Nb. de fournisseurs	9
ii) Nb. De sous-fournisseurs	Aucun
iii) Types de fournisseurs	Producteur primaire
iv) Longueur moyenne de la chaîne d'approvisionnement	1
v) Risque de mélange d'intrants non-contrôlés	faible
Nom du site et ID:	Bois Granval GDS Inc.
i) Nb. de fournisseurs	3
ii) Nb. De sous-fournisseurs	Aucun
iii) Types de fournisseurs	Producteur primaire
iv) Longueur moyenne de la chaîne d'approvisionnement	1
v) Risque de mélange d'intrants non-contrôlés	faible
Nom du site et ID:	Bois Marsoui GDS Inc.
i) Nb. de fournisseurs	2
ii) Nb. De sous-fournisseurs	Aucun
iii) Types de fournisseurs	Producteur primaire
iv) Longueur moyenne de la chaîne d'approvisionnement	1
v) Risque de mélange d'intrants non-contrôlés	faible

1.4 Description du Système de Diligence Raisonnable (SDR)

Zone d'approvisionnement	Niveau de risque	Analyse de risque applicable
Gaspésie (NA0605)	Cat 1 : Risque faible	Analyse de risque de la compagnie (GDS).
	Cat 2 : Risque faible	
	Cat 3 : Risque faible	
	Cat 4 : Risque faible	
	Cat 5 : Risque faible	
Gaspésie (NA0410)	Cat 1 : Risque faible	Analyse de risque de la compagnie (GDS).
	Cat 2 : Risque faible	
	Cat 3 : Risque faible	
	Cat 4 : Risque faible	
	Cat 5 : Risque faible	

1.5 Procédure de gestion des plaintes

Procédure de gestion des plaintes
<p>Le Responsable du bureau central reçoit les plaintes présentées par des tiers concernant le statut de « bois contrôlé » acheté par l'entreprise. Les renseignements déposés par le plaignant sont évalués à l'intérieur d'un délai de deux semaines suivant la réception d'une plainte. Advenant la pertinence de celle-ci, les vérifications terrains qui s'imposent sont réalisées dans un délai maximum de 2 mois et le fournisseur visé est exclu de la liste des fournisseurs G.D.S. jusqu'à ce qu'il ait été démontré que son bois ne provient pas d'une source litigieuse ou inadmissible telle que décrite à la section 8.1. L'organisme de certification (i.e. SAI-GLOBAL) sera informé de toute non-conformité relevée à cet égard.</p> <p>Toutes les informations relatives au traitement des plaintes sont conservées dans les dossiers de l'entreprise pour une période d'au moins 5 ans. L'organisme de certification est également informé de toute non-conformité avec les exigences de bois contrôlé dans un territoire considéré à faible risque. Advenant que le bois contrôlé fasse l'objet de plaintes répétitives, le Groupe de scieries G.D.S. inc. révisera l'analyse de risque pour les territoires concernés.</p>

1.6 Coordonnées de la personne responsable de la gestion des plaintes

Coordonnées de la personne responsable de la gestion des plaintes	
Nom:	Sylvain Couturier
Titre:	Coordonateur certification
Adresse:	6 chemin Qospem, Pointe-à-la-Croix, Qc G0C 1L0
Téléphone:	418-788-5906 x 532
Courriel:	scouturier@groupgds.com

1.7 Mesures de contrôle mises en œuvre

Mesures de contrôle	
<input checked="" type="checkbox"/> Non applicable (L'organisation a désigné un risque faible pour tous ses districts d'origine et tous ses fournisseurs)	
Catégorie de risque	Mesures de contrôle
1) Bois illégal	
2) Bois récolté en violation des droits traditionnels et humains	
3) Bois récolté de forêts ou des HVC sont menacées par les activités d'aménagement	

4) Bois provenant de conversion en plantation ou usage non-forestière	
5) Bois provenant de forêts contenant des arbres génétiquement modifiés	
6) Risque de contamination de bois non contrôlé dans la chaîne d'approvisionnement	

1.8 Résumé des consultations des parties intéressées effectuées par l'organisation

<p>Consultation des parties intéressées</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non-applicable (L'organisation n'a pas effectué de consultation des parties intéressées)</p> <p>Note : La consultation comme mesure de contrôle est obligatoire lorsque l'organisation s'approvisionne de zones où le risque pour les catégories #2 et #3 n'a pu être désigné comme faible (voir clause 4.8 de STD-40-005 V3-1)</p>

1.9 Experts engagés par l'organisation pour développer/valider l'analyse de risque étendue et/ou les mesures de contrôle

<p>Experts</p> <p><input type="checkbox"/> Non-applicable (Les SDR ne requièrent pas l'input d'un expert en vertu de FSC-STD-40-005 V3, clause 4.9)</p>			
Nom	Qualification	License/Accréditation	Service rendu

1.10 Vérification(s) terrain en forêt par l'organisation – Résumé du processus et des constats

<p>Vérification(s) terrain en forêt</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non-applicable (Les mesures de contrôle de l'organisation ne requièrent pas de vérification terrain en forêt)</p>	
Liste des unités d'aménagement visitées :	
Justification de l'échantillonnage:	
Résumé des constats:	
Action prise suite aux non-conformités identifiées:	
Justification pour l'exclusion de données confidentielles:	

1.11 Vérification(s) sur site des fournisseurs par l'organisation – Résumé du processus et des constats

<p>Supplier vérification</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non-applicable (Les mesures de contrôle de l'organisation ne requièrent pas de vérification chez les fournisseurs)</p>	
Fournisseurs échantillonnés :	
Justification de l'échantillonnage:	
Résumé des constats:	

Action prises suite aux non-conformités identifiées:	
Justification pour l'exclusion de données confidentielles:	

1.12 Demande d'extension du délai pour l'adoption des analyse de risque du FSC

Extension	
<input checked="" type="checkbox"/> Non-applicable. (L'organisation n'a pas demandé d'extension du délai de 6 mois)	
Pays:	
Date d'approbation de l'analyse de risque du FSC:	
Date limite d'adoption (délai de 6 mois):	
Nouvelle date limite d'adoption : (+2 mois) :	
Circonstances hors du contrôle de l'organisation:	
Approuvé par (Gestionnaire technique SAI Global):	

Annexe A: Analyse de risque

IMPORTANT: Une (ou plusieurs) analyses de risque complète doivent être fournies à l'auditeur. Les résumés d'analyse de risque ne sont plus permis. Seule l'information confidentielle peut en être retirée. L'analyse de risque sera publiée sur la base de données FSC une fois que SAI Global l'aura approuvée.